

SOCIETE CIVILE FINANCIERE STEMART
Société civile
au capital de 472 000 euros
Siège social : Chemin de Bouillon
57000 METZ
842 331 472 RCS METZ

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 6 JUIN 2024

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

Les soussignés :

Madame Anne GRANDJEAN, épouse STEMART,
Demeurant Chemin de Bouillon – Route de Pouilly, 57000 METZ
- titulaire de 11 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 889 parts sociales en usufruit

Monsieur Charles STEMART,
Demeurant Chemin de Bouillon – Route de Pouilly, 57000 METZ
- titulaire de 157326 parts sociales en nue-propriété

Monsieur Jean-Louis STEMART,
Demeurant Chemin de Bouillon – Route de Pouilly, 57000 METZ
- titulaire de 11 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 471089 parts sociales en usufruit

Madame Jeanne-Aimée STEMART,
Demeurant Chemin de Bouillon – Route de Pouilly, 57000 METZ
- titulaire de 157326 parts sociales en nue-propriété

Madame Marie STEMART,
Demeurant Chemin de Bouillon – Route de Pouilly, 57000 METZ
- titulaire de 157326 parts sociales en nue-propriété

Détenant ensemble 472 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile
SOCIETE CIVILE FINANCIERE STEMART désignée ci-dessus,

Seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE FINANCIERE STEMART,

JS *JAS* *AS* *CS* *MS*

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

La société ACRC Cabinet Ehrhardt Audit,

Société par actions simplifiée,

Dont le siège social est fixé 14 rue de Waldkirch, 67600 SELESTAT,

Immatriculée au RCS de COLMAR sous le numéro 893 358 150,

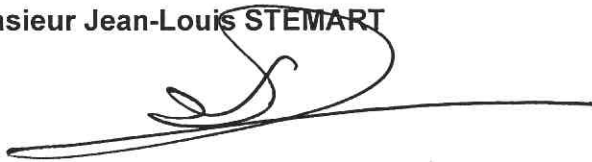
Représentée par son Président, Monsieur Guillaume EHRHARDT,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce.

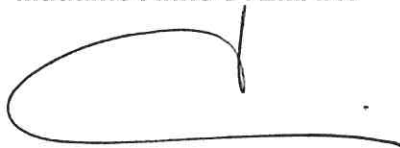
Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à METZ
Le 6 juin 2024

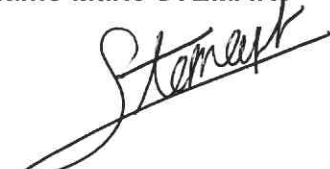
Monsieur Jean-Louis STEMART

A stylized signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' shape followed by a horizontal line.

Madame Anne STEMART

A signature in black ink, featuring a large, rounded 'A' shape followed by a horizontal line.

Madame Marie STEMART

A signature in black ink, featuring a stylized 'M' shape followed by a horizontal line.

Madame Jeanne-Aimée STEMART

A signature in black ink, featuring a stylized 'J' shape followed by a horizontal line.

Monsieur Charles STEMART

A signature in black ink, featuring a stylized 'C' shape followed by a horizontal line.